



Syndicat National des Affaires Culturelles

Pas de reprise sans dépistage systématique et sans tous les moyens de protection nécessaires !

Réuni par visioconférence le 22 avril 2020, le secrétariat national du SNAC-FO apporte tout son soutien à sa fédération la FNEC-FP FO. **Il exige avec elle la mise en place du dépistage systématique préconisé par l'OMS**, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels s'étant rendus sur leur lieu de travail ces dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. **Ces mesures sont indispensables comme préalable à la réouverture des établissements scolaires et de tous les lieux de travail**, afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels.

En l'absence, la réouverture des écoles et des autres lieux de travail réduirait à néant les efforts consentis par tous pendant deux mois de confinement, et contribuerait à relancer la pandémie de plus belle, avec des conséquences encore plus graves.

Avec la FNEC-FP FO, le SNAC-FO vous invite à signer la pétition :

<https://www.fo-fnecfp.fr/le-11-mai-ou-apres-pas-de-reprise-sans-depistage-systematique-sans-tous-les-moyens-de-protection-necessaires/>

De même, le SNAC FO exige que les préconisations de l'OMS soient respectées au ministère de la Culture avec un dépistage avant toute reprise d'activité, et exige la fourniture systématique du matériel nécessaire (masque FFP2, gel hydroalcoolique...) pour les personnels.

Le SNAC-FO exige du ministre et de ses représentants qu'ils définissent précisément pour chaque catégorie d'agents les risques encourus et les situations susceptibles de les provoquer, ainsi que les mesures de prévention spécifiques à même de les éliminer.

En l'absence, le SNAC FO considère que le ministre fera courir un grave risque sanitaire aux personnels, et par conséquent le SNAC FO soutiendra toutes les initiatives de protection comme par exemple l'exercice du droit de retrait ou le dépôt d'un préavis de grève. L'Etat et ses représentants devront en assumer les conséquences et leur responsabilité pénale.

Concernant les monuments et les musées dont la réouverture n'est prévue que mi-juillet au mieux, il est hors de question que les personnels reviennent auparavant sur leurs lieux de travail au motif fallacieux de « volontariat ». Il est de même irresponsable d'envisager une réouverture au public sans un plan précis permettant d'assurer la sécurité sanitaire pour tous.

Pour le SNAC FO, pas de reprise tant que toutes les mesures de protection ne sont pas garanties !

Motion votée à l'unanimité